

KOBE – Séance de clôture pour les dirigeants d’At-Large
Mercredi 13 mars 2019 – 15h15 à 16h45 JST
ICANN64 | Kobe, Japon

GISELLA GRUBER: Si vous avez une question, levez votre carte, si vous n’avez pas de carte, vous pouvez lever la main dans la salle Adobe Connect et on vous mettra dans la queue. Merci beaucoup.

MAUREEN HILYARD: Nous allons commencer. Premier point, donc nous avons notre déclaration conjointe ALAC/GAC. Et est-ce qu’il y a des petites variations possibles, des modifications possibles ? Est-ce que nous gardons cette déclaration comme ça ou est-ce que nous voulons faire des modifications ? Est-ce que vous voulez faire un commentaire Alan avant que l’on vote ?

ALAN GREENBERG: Je ne suis qu’un membre, un humble membre de cette organisation, je ferai ce que notre présidente voudra.

Il y a des gens qui me disent que maintenant je suis devenu plus large. Je prends plus de place.

Il y a deux points concernant le PDP accéléré qu’il faudrait ici mentionner.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je ne vous entends pas.

HADIA EL MINIAWI: J’ai un commentaire.

ALAN GREENBERG: Nous allons d’abord présenter la déclaration, et ensuite vous ferez votre commentaire, puisque vous êtes l’auteur de cette déclaration.

La suggestion a été faite il y a quelques jours, et elle a été présentée par Yrjo. Le GAC avait suggéré à l’origine que l’on fasse cette déclaration conjointe.

Le GAC et ALAC n’étaient pas tout à fait d’accord en ce qui concerne le EPDP, le PDP accéléré. Et donc le contenu... Donc, à ce propos, nous avons décidé de faire une déclaration conjointe.

Le GAC a commencé à travailler sur ce texte. Ensuite, les membres du GAC l’on réécrit pour lui donner un petit air diplomatique. Et ensuite, ça a été envoyé. Vous avez reçu la copie de la version finale il y a quelques heures.

Il y a quelques petites modifications qui pourraient être faites ou qui ont été faites.

À plusieurs endroits on parle de données personnelles, on a retiré le mot « personnel » parce qu'il nous paraissait redondant puisque RGPD ne parle que de données personnelles.

Ensuite, il ya eu une référence quelque part au contact technique utilisé pour contacter les propriétaires de sites internet. On a donc corrigé cela.

Mais je dirais qu'en général, à part ces petites corrections, c'est le texte que vous avez reçu.

Alors, la question que va – j'espère – nous poser notre présidente sera : est-ce que nous pouvons informer le GAC que nous allons soutenir, que nous sommes d'accords avec cette déclaration ?

Hadia est-ce que vous voulez faire un commentaire ?

HADIA EL MINIAWI: Non merci c'est bon.

ALAN GREENBERG: Est-ce que quelqu'un se porte volontaire pour lire cela à voix haute? Est-ce qu'on peut prendre quelques minutes pour le lire ?
Oui, bien sûr.

SEBASTIEN BACHOLLET: [Non traduit]

ALAN GREENBERG: Je crois que c'est Evan qui l'a envoyé. Je peux vous assurer que tout ce qui figure dans ce texte sont des choses que nous avons discutées à plusieurs reprises, à de nombreuses reprises, et qu'en général on est tous d'accord.

Seun allez-y.

SEUN OJEDEJI: Merci. Je voulais juste vous remercier de vous être occupé de ce travail, et je voudrais dire aussi que le dernier paragraphe, qui porte sur la question du SAC et la position alignée avec le SSAC devrait être ici... Est-ce qu'on est vraiment obligé de l'écrire comme cela ?

ALAN GREENBERG: Nous avons déjà consulté le SSAC. On a demandé au SSAC de soutenir cette déclaration. Ils nous ont dit que leur façon de travailler ne le leur permet pas, mais que le contenu était en ligne avec leurs opinions.

Je donne la parole à Maureen.

MAUREEN HILYARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Notamment de la part des membres d'ALAC ?

Bon, s’il n’y a pas d’autres questions, je considère qu’il y a un consensus et que nous sommes tous d’accord, et que ALAC accepte cette déclaration.

Marita a quelque chose à dire.

MARITA MOLL

Il y a deux points importants concernant le contact technique, premier point. Et le deuxième point concernant la personnalité légale ou personnalité juridique.

ALAN GREENBERG:

Au niveau du contact technique, si vous regardez l’histoire de WHOIS, vous verrez qu’il fallait qu’il y ait un contact possible en cas de problème. La recommandation du EPDP est que ce contact technique soit retenu et que l’adresse soit retirée, que les principales données du contact soient retirées.

Donc on n’a pas de contact à disposition de l’administration. Le contact technique est optionnel, on n’est pas obligé de le présenter comme titulaire de noms de domaine.

Le EPDP précise aussi que c’est optionnel pour les bureaux d’enregistrement de le fournir. Donc votre bureau d’enregistrement peut même ne pas mentionner l’existence d’un

contact technique. Par conséquent, vous ne saurez pas que cette option existe.

Cependant, les grandes organisations utilisent cela lorsqu'on veut envoyer l'ensemble. Et les utilisateurs qui ont des fournisseurs de service aussi fournissent des contacts.

On peut penser que les bureaux d'enregistrement ne vont pas proposer cette option, et que c'est un champ optionnel, que tous les bureaux d'enregistrement devraient dire que cela figure, et demander si les gens veulent le remplir ou pas.

Le RGPD s'applique seulement aux informations personnelles. Cela ne s'applique pas aux compagnies, corporations, entités légales. Si ces compagnies ont des contacts qui contiennent les noms de personne, cette information est protégée par le RGPD. Mais les informations générales ne le sont pas, donc le nom de la compagnie, etc. dans le cadre du RGPD. Il n'y a aucune raison de rédiger dans le cadre des spécifications temporaires et de la recommandation du EPDP, les parties contractuelles peuvent rédiger ce qu'elles veulent.

Si on veut être en ligne avec la déclaration que j'ai demandé au conseil de faire, l'objectif d'ICANN était d'être en conformité avec le RGPD, mais de ne pas être en sur-conformité. C'est ce que le EPDP indique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

MAUREEN HILYARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Bien, donc nous sommes d'accord. Il y a un consensus ? Nous adoptons donc ce texte.

ALAN GREENBERG: Le deuxième problème qui est lié à cela, mais différent : est-ce que nous voulons profiter de cette occasion pour donner un conseil au conseil d'administration ?

C'est quelque chose que nous avons déjà fait, que nous faisons très rarement, mais nous avons le droit de le faire, nous pouvons le faire. Nous l'avons fait une ou deux fois il y a quelques années, et ici nous avons proposé de le faire.

Voilà, la question que j'ai posée au conseil d'administration aujourd'hui, et au lieu d'avoir un dialogue de 15 minutes, la réponse a été oui. Le conseil d'administration soutient cette déclaration.

Donc il y a ici – prochaine diapo s'il vous plait – trois domaines principaux.

Celui dont nous avons parlé, donc la différenciation entre personne juridique et personnes physiques. Par exemple un

bureau d'enregistrement au Japon, avec des titulaires de noms de domaine au Japon, le RGDP ne doit pas être appliqué, mais dans le cadre des recommandations et des spécifications temporaires, le RGPD va être appliqué à tout, donc tout doit être rédigé ici. Et le WHOIS détaillé, avec tous les TLD, excepté .COM, .NET et .JOB, sont des WHOIS détaillés. Donc les bureaux d'enregistrement vont collecter ces informations. Nous avons eu un PDP il y a quelques années qui analysait tous les impacts positifs ou négatifs du RGPD sur le WHOIS détaillé et qui recommandait que tous les registres fassent des WHOIS détaillés.

Nous avons reçu un conseil légal à propos du EPD, et c'est quelque chose, c'est un conseil légal très clair. Au lieu de nous dire « cela dépend », la réponse a été « oui », il y a une conformité, il n'y a aucune raison pour laquelle cela ne serait pas acceptable. Donc le EPDP n'a jamais discuté de ce problème. Et une série de parties contractuelles ont dit que cela n'était pas légal.

Donc nous avons dit d'accord, le EPDP permet que l'on autorise le WHOIS détaillé si chaque registre et chaque bureau d'enregistrement sur la planète est d'accord. Cela ne va pas arriver.

Donc nous avons une situation dans laquelle le EPDP a décidé de manière arbitraire que cela n'était pas légal, et le conseil légal a

donné un soutien très solide, très clair, comme quoi cela était légal par contre.

Donc tous ces aspects, de manière individuelle, vont avoir un impact sur la possibilité d’avoir accès à ces données pour les personnes qui ont le droit d’avoir accès à ces données.

La rédaction de ce conseil va devoir être améliorée. Nous n’avons pas le temps aujourd’hui de le faire, mais j’aimerais que vous me permettiez de reformuler ce document. Notre conseil serait... Le conseil va accepter les recommandations.

Ils sont dans une situation difficile, mais le conseil peut demander à la GNSO de reconsidérer le problème. Donc deux de ces problèmes, le WHOIS détaillé est quelque chose qui va être rouvert. Et les noms géographiques, tout dépend avec qui on parle. On a dit : cela a été réglé, on ne va pas faire de différenciation géographique, mais si vous regardez les retranscriptions du président de l’époque, on a dit : on va le reporter pour en reparler plus tard. Donc la formulation sur le papier ne correspond pas avec ce qui a été dit.

Nous n’allons pas rentrer ici dans le détail. Mais, en tout cas du point de vue légal, cela va se retrouver à nouveau dans les discussions pour la phase 2.

Est-ce qu’il y a des questions ? Des commentaires ?

Nous n'allons pas demander l'approbation du conseil formelle, mais s'il n'y a pas d'opposition solide, nous allons essayer de rédiger quelque chose à ce propos.

Nous avons Marita et John.

MARITA MOLL: Donc, au niveau des conseils juridiques que nous recevons, tout le monde a reçu cela ?

ALAN GREENBERG: Oui, non ce sera un conseil pour le conseil d'administration, ce n'est pas un conseil juridique.

MARITA MOLL: Non, non je comprends, je comprends.

ALAN GREENBERG: Donc l'EPDP a des juristes que nous avons engagés, qui sont des spécialistes du RGPD qui ne sont absolument pas en rapport avec l'ICANN, mais qui travaillent dans le cadre de l'EPDP. Est-ce que le WHOIS est légal ou pas, est-ce qu'il s'adapte aux lois, est-ce qu'il est adapté aux lois, ce sont les questions.

MARITA MOLL: Donc tout le monde a reçu cela ?

ALAN GREENBERG: C’est reçu par l’EPDP, c’est sur le Wiki, tout le monde peut le lire.

MARITA MOLL: Et c’est récent ?

ALAN GREENBERG: 5 jours à peu près, 4 ou 5 jours.

MARITA MOLL: D’accord. Et vous avez parlé à beaucoup de personnes ? Qu’est-ce que les autres en pensent ?

ALAN GREENBERG: C’est une bonne question. Le GAC n’en a pas encore parlé, donc je ne sais pas quelle est leur position, ce n’est pas très clair. Le SSAC, d’un autre côté, a une position très forte depuis longtemps et pense que le WHOIS est bien meilleur pour l’écosystème. Nous avons une liaison au SSAC, et peut-être qu’on pourrait demander à Andrei de dire quelques mots à ce sujet.

ANDREI KOLESNIKOV: Donc il y a un document de base, avec une seconde version, version 2, qui explique plus de choses sur l’importance des données du WHOIS.

Mais j'ai une question à ce sujet. Qu'est-ce que ça veut dire rouvrir ? La phase 2 gère certains de ces problèmes.

ALAN GREENBERG: La phase 2 va parler des questions géographiques et juridiques. Le personnel n'est pas toujours d'accord avec cela.

ANDREI KOLESNIKOV: D'accord.

ALAN GREENBERG: Il y a des personnes, y compris les représentants du SSAC à l'EPDP qui semblent se rappeler que nous avons décidé de quelque chose de différent. Donc c'est l'avis, et ils pensent que le WHOIS on n'en parle plus.

ANDREI KOLESNIKOV: Et bien je crois que ce serait sage de recevoir ces conseils.

ALAN GREENBERG: Je crois que SSAC va bientôt s'exprimer à ce sujet, et je crois que pour le WHOIS détaillé, il y a eu SSAC qui s'est exprimé.

Donc merci Andrei, je redonne la parole à John.

et ils vont le faire dans leur propre comité, sans avoir quelque chose où nous serions amenés à participer.

Vous allez peut-être me dire que de toute façon ça ne se passera pas comme ça, mais je préfère qu’on écrive ce genre de choses dans le document.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Donc, je crois qu’on en a déjà parlé au niveau de l’EPDP, c’est notre possibilité en tant que pour aider le conseil d’administration à prendre une décision. Nous avons la révision de la CCT, et il y a des termes qui sont employés.

Donc nous suggérons que le conseil d’administration, qui s’est déjà engagé pour le RGPD, prenne en compte ce conseil.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Moi, je suggère que ce travail devrait être fait d’une manière multipartite, dans un environnement multipartite. Ce n’est pas au conseil d’administration de demander à la GNSO, il faut que nous puissions participer. Je pense qu’il faudrait rajouter cela.

ALAN GREENBERG:

Le travail sera fait dans la phase 2 de l’EPDP. En effet, ça n’a pas été clairement bien indiqué. Ce n’est pas le seul véhicule l’EPDP,

ça peut être fait différemment. Donc je ne suis peut-être pas d'accord sur le libellé.

SEBASTIEN BACHOLLET: Non, ce n'est pas le problème, ce n'est pas écrit ici. Ce n'est pas mis sur le papier, c'est ce que j'essaie de dire.

ALAN GREENBERG: Oui, ça a été écrit très rapidement.

MARITA MOLL: Donc j'aimerais beaucoup que cela soit libellé comme étant le résultat d'informations juridiques indiquant que ce serait une bonne idée de rouvrir le débat.

ALAN GREENBERG: Donc c'est seulement pour une des trois questions.

Au niveau géographique, la question qui se posait c'est : étant donné que l'ICANN a des bureaux en Europe, est-ce que ça veut dire que le RGPD s'applique à tout ce que nous faisons, puisque nous avons des bureaux régionaux en Europe. Donc qu'en est-il de la différenciation géographique ? Telle était la question pour les juristes. Il ne semble pas que ce soit le cas.

Donc Marita, j'ai pris note de ce que vous avez dit. C'était hier soir à 1 heure du matin qu'on a écrit ça, donc ce n'est peut-être pas très, très clair.

MARITA MOLL: Je crois que c'est important de le dire. On a reçu des conseils juridiques très solides sur ce point. Il faudrait je crois le référencer de cette manière.

ALAN GREENBERG: Oui, je crois que vous avez raison, ça ce sera tout à fait honnête comme procédé.

HADIA EL MINIAWI: Donc, moi j'aimerais réitérer le fait que ce n'est pas les termes qu'on propose. Peut-être qu'on peut utiliser « rouvrir » ou pas.

Et également, les différenciations géographiques, certains d'entre nous, certaines parties prenantes, considèrent que ce n'est pas fermé.

Et une des raisons pour laquelle nous avons des questions pour les juristes et pour nos conseillers juridiques, c'est que nous n'avons pas encore reçu de réponse. On a supposé que le sujet était clos, ou on a simplement assumé, supposé cela.

Donc par exemple pour le WHOIS détaillé et résumé, ça n'a pas véritablement été débattu. Et il y a eu une question juridique qui s'est posée aux conseillers juridiques de l'ICANN, et on n'a pas encore reçu leur point de vue.

Donc, le libellé que nous avons ici sur l'écran, ça ne va pas être exactement ce qui va être utilisé.

ALAN GREENBERG: Donc moi j'aime lorsqu'on est bref et concis. Je crois qu'il faudra avoir au moins une centaine de mots. Je voulais simplement lancer le débat avec ces termes.

HEIDI ULLRICH: Il nous reste encore quelques minutes pour avancer. Cherine est supposé arriver bientôt. Goran est en retard, et Cherine doit arriver à 16 h. Vous avez un petit peu plus de temps si nécessaire.

ALAN GREENBERG: Madame la Présidente de séance, où en sommes-nous ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous avez un magicien à vos côtés, sérieusement. J'ai une question concernant la structure de la partie phase 2 de l'EPDP. Est-ce que cela a été confirmé comme étant la même structure.

ALAN GREENBERG : Le président de la GNSO a indiqué qu’il n’avait pas l’intention de revoir la charte.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Très bien.

MAUREEN HILYARD : D’autres questions ?

BASTIAAN GOSLONGS: Merci. Une annonce. Moi, je vais être un membre suppléant pour l’ALAC à l’EPDP.

Ce n’est pas ce que je voulais dire, mais si vous repartez un petit peu en arrière dans le transparent qui indique la liste des problèmes qui se posent... Oui.

Alors, là vous avez, et je ne connais pas tous les détails, je n’ai pas beaucoup travaillé avec l’EPDP, je n’ai pas lu le rapport qui a été publié. Je crois comprendre qu’il y a une différence, un manque de différenciation entre les personnes naturelles ou entités juridiques, personnes juridiques.

Et le RGPD, par exemple, ne va pas rentrer en vigueur au Japon par exemple pour les titulaires de noms de domaine japonais et

les bureaux d'enregistrement japonais. Mais je crois qu'il n'y a pas véritablement de différenciation géographique.

Personnellement je ne pense pas, je pense que ça devrait se référer au niveau mondial, et il y a les questions de droits de l'homme qui se posent. Donc moi je crois que les principes de respect de la vie privée devraient être des principes globaux.

ALAN GREENBERG: Oui, c'est ce que l'ALAC a dit très souvent dans des déclarations déjà. Donc l'ALAC peut changer d'avis pour cela, mais pour le moment, c'est la ligne officielle que nous avons.

BASTIAAN GOSLINGS: Je ne suis pas tout à fait d'accord.

RICARDO HOLMQUIST: Oui, donc moi je vais m'exprimer en espagnol.

Je voulais demander à Alan si nous pouvions avoir un diagramme, un document indiquant tout ce que l'ALAC a requis, a demandé, les recommandations de l'ALAC, l'adoption des éléments de la GNSO et demander, indiquer et communiquer ainsi avec le conseil d'administration, pour voir ce que nous demandons, pourquoi nous le demandons. Tout particulièrement les conseils et les commentaires publics par

rapport à ce qui a été adopté par la GNSO dans le cadre la première phase de l'EPDP.

ALAN GREENBERG:

Donc ce n'est pas ce que nous allons soumettre. Ça, c'est simplement un aperçu pour lancer un petit peu le débat et pour que l'ALAC puisse avancer là-dessus. On est tous très occupés, et je ne veux pas passer trop de temps sur une déclaration. Je voulais d'abord connaître un petit peu vos points de vue. Donc ce n'est pas la déclaration qui va rester.

Il y a eu d'autres positions de l'ALAC qui sont des positions précédentes auxquelles on peut se référer également.

GREG SHATAN:

Je sais qu'il y a diverses positions, divers points de vue en ce qui concerne la différenciation géographique.

Néanmoins, je pense que nous devons tout d'abord prendre en compte les principes de la mission. L'EPDP ce n'est pas un omnibus où le respect de la vie privée est débattu. C'est très précis l'EPDP, tel que cela a été indiqué lors du premier transparent. Nous avons un groupe de travail pour accomplir quelque chose. Et nous avons des objectifs. On n'a pas besoin d'aller plus loin que les objectifs, sinon ce sera un mauvais précédent.

Moi je crois que lorsqu'un groupe de travail dépasse un petit peu son cadre de référence et bien là cela peut poser problème. Il est meilleur de rester dans le cadre de référence, dans la mission première de ce groupe de travail. Et on a peut-être besoin d'un autre groupe de travail pour analyser d'autres points. Mais là vous sortez un petit peu du sujet.

ALAN GREENBERG:

Pour être clair, un grand pourcentage des abus du DNS provient d'autres parties du monde. Et si l'on permet une rédaction partout, cela signifie que nous sanctionnons cela sans que l'on puisse mettre en œuvre des actions contre cela.

Holly ?

HOLLY RAICHE:

Je dirais qu'avec le problème géographique, il faut se souvenir d'abord que les règles sont toujours sujettes à des législations de protection de la vie privée dans tous les pays. Et donc il y a une législation dans ce sens, et cette législation de protection de la vie privée va s'occuper de tout ce que fait ICANN aussi.

Donc nous sommes partout à cette protection, et partout là où elle est, elle va être de toute façon appliquée partout.

Voilà, je pense que c’est simple, et je suis assez d’accord avec ce que dit Bastiaan. Je ne sais pas si nous pouvons préserver certaines informations qui sont utilisées par les forces de l’ordre, et si c’est le cas, il faut le définir, ça peut être une bonne chose de le définir. Merci.

JONATHAN ZUCK:

Je dirais que c’est un point important. ICANN n’a pas encore analysé l’ensemble du processus pour identifier le consensus politique de protection de vie privée. Il y a une réglementation qui nous a été imposée dans ce sens. Mais peut-être que ce serait intéressant d’essayer de mettre en œuvre une politique de protection de la vie privée.

Actuellement, il y a des lois spécifiques, et on essaye seulement de les respecter, d’être en conformité avec ces lois. Donc je pense que nous n’avons pas encore de politique qui fasse le consensus. Même si nous pensons que c’est le cas, ce n’est pas le cas.

ALAN GREENBERG:

On me dit que le président du conseil est sur le point d’arriver.

BASTIAAN GOSLINGS:

Je vais essayer d’être bref alors. Je sais ce qui a déclenché tout cela, c’est le RGPD. Et si je ne me trompe pas, dans beaucoup

d'endroits dans le monde la législation concernant la protection de la vie privée est appliquée ou est discutée. Et, brièvement, je dirais pour répondre à Holly, je ne pense pas que les informations ne soient plus préservées. À mon avis, il faut faire une différence selon une base géographique. Est-ce qu'on va faire la même chose pour les tierces parties ?

Donc je crois qu'il faut être conséquent ici, et avoir une norme. Il faut suivre les tierces parties du RGPD qui ne vont pas s'appliquer parce qu'ils n'auront pas accès aux données... Je ne pense pas que ce soit une bonne chose.

ALAN GREENBERG:

Le problème des tierces parties qui n'ont pas accès à ces données, c'est autre chose. Il faut être clair. ICANN, toutes les parties contractuelles doivent obéir à leur réglementation, à leur juridiction locale. S'il y a des réglementations liées à la protection de la vie privée, plus ou moins strictes, plus strictes que le RGPD ou pas, peu importe. Les gens qui travaillent dans ces juridictions doivent respecter ces juridictions.

BASTIAAN GOSLINGS:

D'accord, mais les gens peuvent demander aussi une exception. Est-ce que c'est ce qui va se passer dans le futur ?

ALAN GREENBERG: C'est une autre discussion la façon dont les parties contractuelles vont devoir s'adapter à différentes lois qui ont une série de détails compliqués. Donc ce n'est pas clair, on ne sait pas très bien comment on va faire cela. Mais ce n'est pas très clair non plus, on ne sait pas très bien comment on peut faire quoi que ce soit, sauf cela. Parce que différentes juridictions vont avoir différentes règles. L'Europe a certaines lois, si on a un site commercial, on doit publier une adresse. Ce n'est pas vraiment le WHOIS, mais cela implique qu'on doit faire certaines choses, dans certaines juridictions. On doit déployer certaines données.

Je n'essaye pas de défendre quelque chose, c'est une discussion, c'est une position qu'ALAC a prise à plusieurs reprises, et je suggère que l'on utilise cette occasion pour en parler avec le conseil.

BASTIAAN GOSLINGS: Je crois que c'est une bonne occasion. Je m'excuse si je n'ai pas dit les choses de manière plus explicite, si je n'ai pas soulevé ma préoccupation sur ce thème-là plus clairement dans le passé. Mais je pense que c'est important, c'est quelque chose qui, à mon avis, doit être considéré. Si c'est la position d'ALAC je l'accepterais, mais personnellement, ce n'est pas vraiment ma position.

ALAN GREENBERG: Merci. En tant que président pendant 4 ans, il a fallu que j'accepte certaines positions qui ne correspondaient pas vraiment à mon opinion, mais c'était l'opinion de ALAC.

MARITA MOLL: Nous avons un accord sur deux des points. Nous ne sommes pas arrivés à trouver un accord sur le troisième point, c'est cela ?

D'après les discussions, je dirais que nous sommes en train de discuter les différenciations géographiques, le manque de différenciation géographique, c'est le problème en question ici.

En tout cas, je suggère qu'on pourrait laisser cela à l'extérieur de ce conseil. J'ai un peu la même impression que Bastiaan. Donc je peux accepter cela, mais je ne suis pas tout à fait d'accord.

ALAN GREENBERG: Nous n'allons pas résoudre cela maintenant, puisque nous avons nos invités qui arrivent. Donc nous en reparlerons plus tard. Je pense que j'ai un problème avec les positions de ALAC qui varient.

MAUREEN HILYARD: Je pense que nous continuerons cette discussion une fois que Cherine sera parti. Merci.

Bien, bienvenu Cherine. Est-ce que vous êtes prêt ? Quand vous voulez. Nous sommes très heureux de vous recevoir ici.

CHERINE CHALABY:

Je pensais que vous alliez continuer à parler pendant quelque temps et que j'allais pouvoir me reposer un petit peu... Bien.

D'abord merci beaucoup de m'avoir invité, c'est toujours un plaisir de venir et parler ici avec vous, participer à vos conversations.

J'étais ici plus tôt dans cette salle, j'ai parlé avec le comité d'AFRALO et d'AFRICAN. Donc c'est un plaisir de me retrouver à nouveau dans cette salle quelques heures plus tard.

Je dois dire d'abord que je félicite Maureen pour avoir terminé sa première réunion comme présidente d'ALAC. Donc voilà, il a fallu remplacer une personne ici qui avait eu un rôle important.

Bien, donc je n'ai pas vraiment ici préparé quelque chose. J'ai eu une semaine très remplie. Je pense que certains d'entre vous ont été à la cérémonie d'ouverture, on a parlé des plans, de notre plan, de la direction que nous sommes en train de prendre comme organisation. Et demain, jeudi, il va y avoir une bonne réunion sur l'efficacité du modèle de gouvernance. Cette réunion va être facilitée par Brian Cute, un membre de la communauté. J'espère que vous pourrez vous rendre à cette réunion pour exprimer votre opinion.

C’est une bonne occasion pour tout le monde, une occasion que vous n’avez pas eue depuis un bon moment.

Notre but c’est de parler de l’efficacité de notre modèle. Nous ne voulons pas faire de restrictions, nous sommes un modèle qui dépend de statuts constitutifs, nous n’allons pas parler de la GNSO, de At-Large, de certaines choses. Nous allons parler de la communauté dans son ensemble, pas des organisations séparément.

Nous voulons améliorer notre efficacité. Ce sera des suggestions que la communauté peut faire, que les organisations ou que le conseil d’administration peut faire. Donc je pense que c’est une réunion importante.

J’ai quelques suggestions pour Jonathan concernant les révisions que le conseil est en train de réaliser ? Nous avons appris certaines choses à travers ces révisions. Par exemple, une des choses que nous devons apprendre à faire, c’est qu’avant que le conseil analyse des recommandations ou des recommandations de résolution, il nous faut parler avec l’équipe, et que l’on nous dise : voilà ce qu’il faut faire, ce que l’on voudrait faire, ce qui est nécessaire. Voilà, je pense que c’est une bonne leçon ici que nous avons apprise.

Bien. Je vais m’arrêter ici, nous allons avoir un dialogue, si vous voulez, si vous avez des questions à me poser, vous me les posez. Et j’y répondrai si j’ai une réponse.

MAUREEN HILYARD: Bien. Alors Sébastien, allez-y vous avez la parole.

SEBASTIEN BACHOLLET: Merci Maureen. Je vais parler en français. Monsieur le Président, puisqu’on traduit Chair en français par Président, même si en anglais, etc.

CHERINE CHALABY: Tu peux dire mon cher ami, ce sera mieux...

SEBASTIEN BACHOLLET: Oui, non non ça ne va pas ça.. Bon Cherine... Je pense que la question...

CHERINE CHALABY: De Monsieur le Président à Cherine tout de suite, comme ça ? Bon ça va... [Rires]

SEBASTIEN BACHOLLET : Les questions des revues, en tout cas pour moi, sont une question fondamentale. Je pense qu’on en tire... Ça fait beaucoup de travail pour les uns et les autres. Et je ne suis pas certain qu’on en tire la substantifique moelle – je ne sais pas comment on traduirait ça en anglais.

Mais il y a une revue qui vient de commencer qui, je pense, a plus d’importance que toutes les autres, historiquement elle avait plus d’importance et je pense qu’elle continue à en avoir, c’est la revue sur le rendu des comptes et la transparence de l’organisation.

Et comme le travail va commencer sous peu et que donc le rapport sera rendu dans un an, c’est-à-dire avant l’année fiscale 2020 – oui ça doit être ça – je pense qu’il faut dès maintenant prendre en compte ce qu’on ne sait pas qui va sortir de cette revue, mais qui aura certainement des conséquences et comment on va la prendre en compte dans le timing des discussions qu’on a sur la stratégie, sur les finances de l’ICANN, etc.

Et ma deuxième remarque, je comprends pourquoi on fait ça, mais je voudrais dire que j’en ai un peu marre que chaque fois, chaque fois qu’il y a une proposition qui est faite, la première réponse aujourd’hui dans cette organisation, c’est : les dollars, les dollars, les dollars.

Nous sommes plutôt du côté non- profit, y compris l’ICANN, et peut-être qu’il y a un autre moyen de parler entre nous et de ne pas se dire seulement qu’il y a des dollars sur la table, parce que les gens que nous sommes autour de cette table, nous n’en gagnons pas beaucoup en participant à ces réunions.

Merci.

CHERINE CHALABY:

Je vais parler en anglais. Bien.

Nous avons besoin de travailler avec l’équipe SSR2 parce que le problème concernant le CCT-RT a eu quelques effets, quelques impacts sur les différentes révisions. Il y a eu des préoccupations. À savoir - avant la transition hein – avant la transition, lorsqu’une révision avait lieu, et des révisions indépendantes, les membres de ces révisions indépendantes étaient obligés de donner une vision indépendante de ce qu’ils pensaient et de leur opinion. Ils ont présenté des recommandations, et en général le conseil devait accepter cette recommandation, la passer à ICANN Org, et pour leur mise en œuvre, sans parler d’argent ou de financement.

Mais il y a eu ensuite des préoccupations. Et le conseil, on s’est demandé : est-ce que le conseil a une nouvelle attitude, une attitude différente par rapport aux révisions ? Qu’est-ce qu’il se passe ? Par exemple SSR2 s’est arrêté, la CCT a présenté des

recommandations, on a fait des sélections des recommandations, certaines ont été acceptées et d'autres non. On n'en a même pas parlé à l'équipe lorsqu'on a pris des résolutions. Est-ce qu'il y a ici une nouvelle tendance ? Qu'est-ce qu'il se passe ?

Il y a donc des préoccupations; et avant toute chose, l'indépendance de la révision est mise en danger, parce que les volontaires travaillent depuis plusieurs années, travaillent énormément pour le bien de l'organisation et le résultat de ces révisions donne lieu à des questions.

Alors certains pensent que le problème, le seul critère appliqué est l'argent, c'est ce que Sébastien vient de dire, il a bien raison. Donc voilà, une chose. Première chose, premier problème, l'engagement du conseil concernant ces recommandations.

Ensuite, l'autre chose qui a été dite, c'est que même si certains veulent analyser les critères et veulent plus de travail, ou présentent certaines recommandations, mais on peut se demander quels sont les critères à appliquer.

Ensuite, si l'on veut parler des coûts, qu'est-ce qu'on peut faire ? Et si vous donnez une recommandation qui coûte 2 millions, on est obligé en tant qu'auditeur indépendant de faire ce qui va dans le sens de l'organisation et ce qui est le meilleur pour

l'organisation. Ça va être notre recommandation. Bien sûr, et c'est ce que vous recommanderiez aussi.

Donc je pense qu'ici nous avons une discussion excellente, et la réponse à tout cela, ma réponse, serait la suivante. D'abord, aujourd'hui le conseil ne traite pas les recommandations de manière différente par rapport à ce qu'il faisait auparavant. Je peux vous le dire parce que je siège au conseil. Et même si la perception est différente, même si la communication sur le CCT-RT n'était pas quelque chose de très bon pour le conseil – je dois le dire ils n'ont pas fait du bon travail – mais nous n'avons pas du tout essayé de ne pas considérer la recommandation indépendante de manière sérieuse.

Il y a une présomption. On essaie de prendre tout le monde au sérieux et on adopte les recommandations, bien sûr. Cela dit, le problème Sébastien, ce n'est pas seulement les coûts, c'est aussi la priorité, la priorité que l'on donne aux problèmes. Nous n'avons pas encore de réponse. Nous n'avons pas la réponse concernant la façon dont nous allons parvenir à ce que l'équipe de révision trouve des critères permettant de traiter en priorité certaines recommandations.

Vous êtes d'accord avec moi que même si les coûts ne sont pas importants, si l'on reçoit 37 recommandations, des CCT, 112 recommandations de WS2, et des recommandations politiques,

etc., le conseil reçoit toutes ces choses-là. Et même si on dit oui à tout cela, il nous faut travailler avec la communauté pour trouver une manière, parce qu'on ne peut pas mettre en œuvre tout cela en une seule fois. Il doit y avoir des étapes et des priorités, un ordre.

Et comment y parvenir ? Et bien c'est quelque chose que nous devons essayer de faire ensemble, nous devons trouver l'ordre dans lequel faire les choses, la priorité avec laquelle nous allons faire certaines choses. Et c'est là qu'il faut travailler avec la communauté.

Donc nous cherchons des idées, mais je dois dire que l'attitude du conseil par rapport à la recommandation n'a pas changé la transition des fonctions IANA.

C'est vrai qu'auparavant on ne parlait pas beaucoup du budget. La raison pour laquelle on n'en parlait pas autant c'est parce que les financements et les revenus, les bénéfices d'ICANN augmentaient tous les ans. Donc on avait une recommandation, on l'adoptait, on ne demandait même pas quels étaient les coûts et on l'appliquait.

Je sais que maintenant vous êtes fatigués d'entendre dire que les coûts font qu'on n'accepte pas une recommandation. Ce n'est pas une bonne raison. Vous avez raison, mais ça peut être une

raison pour faire des mises en œuvre en différentes étapes ou pour avoir certaines priorités et les appliquer.

Je pense que nous devons travailler ensemble là-dessus et voir comment on peut aider la communauté et les responsables de cette révision, pour voir dans quel ordre on peut appliquer les choses.

Dans le cadre de SSR2, on a bien compris comment il fallait mettre en œuvre les choses. Donc les coûts ne peuvent pas être un critère, vous avez raison. Mais quand vous élaborez une recommandation, vous ne pouvez pas évaluer le prix de cette recommandation, vous n’avez aucune idée de ce que peut coûter cette recommandation.

Donc c’est à ce moment-là que la priorisation sera très utile pour mettre en œuvre les recommandations. Voilà.

Je vais m’arrêter là, et j’attends vos idées et vos commentaires.

HOLLY RAICHE:

J’aimerais rebondir sur une autre question. J’ai posé une question ce matin sur l’utilisation, par exemple de FaceBook, de Flickr, et la possibilité qu’il y ait de moins en moins d’utilisation des noms de domaine.

Donc, moi j'ai travaillé à la ccNSO samedi. Ils ont fait un sondage, de quoi voulez-vous parler. Ils voulaient parler de marketing à la GNSO. Ils veulent vendre un produit. Ils veulent vendre des ccTLD. Et ce que l'on va commencer à dire c'est que les noms de domaine, c'est plus sûr qu'Amazone, Facebook et ainsi de suite. Et c'est vrai que c'est des revenus. Est-ce que l'on va tenir ce langage ?

CHERINE CHALABY:

Oui, vous avez apporté un nouvel angle.

Il y a ces nouvelles technologies qui existent, comment cela va avoir un impact ?

Ma réponse était la suivante. Nous n'avons pas encore eu de réponse effective, mais stratégiquement, nous allons travailler avec la communauté ces prochains mois pour développer un plan opérationnel qui va montrer comment nous allons gérer ces problèmes. On n'a pas encore la réponse. Mais on ne peut pas travailler en isolation. Donc la réponse, elle arrivera bientôt.

MARITA MOLL:

Donc au niveau du plan stratégique, je voudrais savoir si le plan stratégique est géré à l'interne ou bien est-ce qu'il y a des experts externes qui travaillent au plan stratégique et quelles sont les ressources utilisées pour ce plan stratégique.

Donc ce matin, on n'a pas répondu à cette question, quelle pourrait être notre contribution à cela. Quelles ressources sont peut-être disponibles pour que nous soyons en mesure de contribuer, quoi que nous fassions.

Donc, on n'a pas une idée très claire là-dessus, donc ça me paraît très intéressant.

CHERINE CHALABY:

Deux ou trois points. Le travail sur le plan stratégique a commencé il y a de cela plus d'un an, et nous avons suivi une méthodologie tout à fait claire.

Il y a des personnes qui n'étaient pas conscientes de cette méthodologie, mais nous avons eu une séance lundi où on a répondu spécifiquement à des questions identifiant les tendances, et avec une analyse des forces et des faiblesses également. C'est comme cela qu'on donc trouvé des objectifs. Les déclarations que nous effectuons, c'est une présentation de 10/15 minutes.

Je crois qu'on peut trouver le temps de la passer en revue à un autre moment.

Mais après un an de travail sur le plan stratégique, il y a eu des commentaires en décembre dernier, nous avons reçu beaucoup de commentaires. Nous avons passé beaucoup de temps lundi,

on a pris en compte tous les commentaires de la communauté, et nous allons les incorporer, la plupart de ces modifications.

Nous sommes à un point où nous pouvons finaliser ce plan stratégique. Mais je crois que ce que nous devons effectuer maintenant, comme plus grand effort, c’est de travailler sur la mise en œuvre, le plan de mise en œuvre. C’est cela qui compte.

Et ICANN Org et son leadership, l’organisation ICANN va s’y mettre.

Il va donc y avoir une version courte de ce plan, qui représente donc un cadre de référence, et d’ici quelques mois, vous aurez la possibilité d’effectuer des commentaires. Cela expliquera clairement quel sera votre rôle à jouer au niveau de la communauté. Et à partir de maintenant je crois que la communauté doit absolument s’engager.

Parce qu’un plan stratégique, c’est une bonne chose, 20 pages, très bien, mais si on ne peut pas exécuter ce plan, si on ne peut pas avoir des ressources, si on ne peut pas avoir un plan de mise en œuvre du plan stratégique, et bien ça ne sert à rien.

Il va y avoir 5 sous-plans qui soutiennent chacune des 5 priorités du plan stratégique, et ça c’est l’efficacité de notre modèle. Il y a un point, l’efficacité de notre modèle multipartite. Il y aura une séance à ce sujet demain. Je n’ai pas tous les détails encore. Le

niveau de ressources nécessaires, et de contributions nécessaires de la part d’At-Large, je n’ai pas encore la réponse.

Je crois que c’est le PDG qui aura plus la réponse que moi.

MARITA MOLL:

Donc je vais essayer de reposer ma question. Moi, ce que je voulais dire, c’est: comment peut-on contribuer à partir de maintenant, qu’est-ce qu’on pourrait utiliser pour que l’on fasse une contribution plus efficace ?

CHERINE CHALABY:

Non, c’est une question essentielle. On a parlé lundi des conditions du succès pour chacun de nos plans, et des éléments de notre plan. Je ne crois pas que nous allons être en mesure de connaître le succès en tant que communauté, avec un plan stratégique mis en œuvre si on n’y croit pas, si on ne s’engage pas. Et il me semble que des commentaires publics ça ne suffit pas. Je crois qu’il faut aller plus loin.

Je crois que c’est un plan stratégique qui va très loin. Les anciens plans stratégiques étaient limités dans le cadre de leur vision et de leurs réflexions.

Mais vous savez, comme je l’ai dit, les défis qu’on doit relever dans les 5 ans à venir, et qu’on n’a jamais connus, des défis de ce

type. Qu'allons-nous faire pour la sécurité, pour les gouvernements, les différentes législations, les aspects financiers, technologiques et ainsi de suite ?

Nous avons un besoin, nous tous, de nous engager. Ce n'est pas un exercice sur papier, ce n'est pas l'organisation ICANN qui va faire tout le travail. Il faut absolument qu'il y ait constamment un engagement total de la communauté qui croit, qui est convaincue qu'une feuille de route existe, et qu'on va emprunter ensemble la même direction. Sinon, rien ne va être réalisé.

MARITA MOLL:

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Et nous devons tous être convaincus, nous devons être convaincus lorsqu'on a un plan stratégique commun pour une organisation, je suis d'accord.

CHERINE CHALABY:

Donc je n'ai pas toutes les réponses encore, mais je sais que c'est un vrai problème qui se pose.

Et lors de notre dernier plan stratégique, c'était pareil. Si on posait la question, combien de fois avez-vous regardé le plan stratégique, est-ce que vous connaissez bien le dernier plan stratégique. Ces 5 dernières années, on l'oubliait totalement. La vision n'était pas bien connue, les objectifs stratégiques n'étaient

pas bien connus. En tant que communauté, combien de fois sommes-nous revenus sur ce plan pour le ré-analyser ? Jamais. Ce plan stratégique doit être différent.

Néanmoins, il y a un plan opérationnel qui existe chaque année. Et là il y a un budget qui est attaché à ce plan opérationnel annuel. Mais n'avait, auparavant, jamais produit de plan stratégique avec un plan opérationnel et des aspects financiers qui soutiennent ce plan stratégique, pour que la communauté sache combien vont coûter ces stratégies et ce plan stratégique.

Donc nous allons avoir un plan financier et savoir si l'on peut mettre en œuvre ces stratégies, qu'est-ce que l'on doit couper, que devons-nous couper. Là nous serons en mesure de revenir en arrière et de redévelopper ce plan stratégique.

Annuellement, peut-être tous les deux ans, nous allons collectivement, et je crois que le board doit être un leader pour aider la communauté à voir où on en est au niveau du plan, une véritable évaluation du plan doit s'effectuer. Allons-nous dans la bonne direction, est-ce que ces nouvelles forces, ces nouveaux défis vont nous aider à changer un petit peu de direction, de cours ? Ça va être ce que nous allons faire.

On n'avait pas l'habitude de faire cela en tant que communauté à l'ICANN, mais les temps ont changé, nous ne sommes plus dans le même environnement. Merci.

MAUREEN HILYARD: Nous avons Alan et Jonathan qui attendent depuis longtemps.

ALAN GREENBERG: Moi, j'enlève ma casquette At-Large, et je mets... Il y a une équipe de révision, qui travaille sur les révisions, un groupe de travail. Vous savez dans les jours à venir nous allons exprimer des inquiétudes avec les membres de l'équipe, parce que le CCT, la révision CCT, donc parce qu'il y avait des éléments sur lesquels on se basait qui n'étaient pas très importants. Donc ça on en parlera séparément.

Mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous pour dire que le prix, les coûts, ne doivent pas être importants. Moi, vous me dites que ça va coûter 1 million de dollars, je vais peut-être dire que c'est une idée stupide, ne le faisons pas. Donc moi je crois que les coûts comptent, mais que les avantages et les bienfaits que l'on peut retirer des actions comptent également.

Cette révision a engagé des priorités, et est-ce que c'est le même groupe que l'ICANN qui va faire cela ? Parce qu'il y a des groupes totalement différents. Il y en a qui ne sont pas pertinents par rapport à notre travail. Et enfin, si on avait voulu avoir des coûts à la suite des recommandations, je ne crois pas qu'on aurait obtenu ces finances et ces financements.

Je crois que les programmes existants on a du mal à les financer. Moi je pense que les coûts ça compte, que les financements sont importants, et que l’on doit bâtir avec des financements qui rentrent en ligne de compte.

Il faut connaitre les coûts de nos décisions, de nos actions.

JONATHAN ZUCK:

Oui, moi je voudrais rebondir sur ce qui a été dit par Alan, et dans ce type de circonstances, je crois que le conseil d’administration doit gérer différents problèmes sur le CCT-RT, et je crois qu’il y a un absolutisme qui devrait être véritablement évité. Parce que je crois que ce n’est pas juste que le conseil d’administration soit obligé d’accepter toutes les recommandations. Ça ne devrait pas fonctionner comme cela. Il y a des recommandations, et le conseil d’administration peut rejeter des recommandations. Et ça, c’est comme cela que ça devrait se passer.

Je crois que les coûts, comme l’a dit Alan, doivent être pris en ligne de compte, et je crois que c’est une considération importante. C’est une question de processus. Si vous n’avez pas de financement et vous trouvez des financements on ne sait pas comment, d’un jour à l’autre, d’un mois à l’autre, c’est étonnant, c’est une question de crédibilité.

Donc je crois qu'avoir des processus en place pour évaluer ces priorités, c'est important. La priorisation va être difficile par une équipe de révision, parce qu'il y a un problème de contextualisation qui se pose. Si ça c'est important pour vous, cette recommandation-là est peut-être essentielle pour autre chose. Si vous décidez que ça, ce n'est pas une priorité, et bien là, c'est simplement faire votre travail plutôt que de dire: la recommandation 3 est plus importante que la recommandation 4.

Donc, je ne crois pas que vous devez tout accepter, toute recommandation n'a pas à être acceptable et acceptée. Je crois qu'il faut être responsable et réaliste dans les efforts de réforme qui existent à l'ICANN. Il y a beaucoup de recommandations de ATRT1 que j'aurais personnellement rejetées, qui étaient stupides. Et on est revenus en fait en arrière à un certain moment.

Donc n'hésitez pas à rejeter des recommandations s'il y a une cause de rejet pour cela. Il faut débattre à un niveau beaucoup plus large de tous ces processus.

ALAN GREENBERG: Je crois qu'il faudra avoir ce débat.

Je crois que les priorités existent, je suis d’accord. Il y a des recommandations qui ne font aucun sens au niveau de la priorisation du plan stratégique, qui coûtent très, très cher. Il faut réformer l’organisation. On a une responsabilité fiscale qui existe pour gérer l’ICANN d’une manière raisonnable.

On n’est pas satisfait aujourd’hui, je le sais. Mais il y a des responsabilités à prendre, au plus haut niveau. Il faut prendre un peu de recul et ne pas oublier qu’il y a de véritables problèmes qui se posent et qu’il faut les gérer.

Il faut trouver une méthode pour que la communauté soit également prise en ligne de compte.

CHERINE CHALABY:

Le problème des coûts, je ne dirais pas que les coûts ne sont pas importants. J’ai parlé... Je disais que pendant que les révisions produisent des recommandations, on ne peut pas parler de coût au début. Il faut attendre jusqu’à ce que ces recommandations soient terminées pour commencer à évaluer les coûts de ces recommandations. C’est une question de temps.

Donc on ne peut pas dire, à moins que la communauté dise d’avance il y a un budget pour mettre en œuvre cette révision, ce budget sera X, mais on ne peut pas faire cela non plus. Donc nous devons trouver le processus correct, et c’est un environnement

dans lequel on travaille sur des recommandations, on fait des révisions, on présente des idées, ensuite on s'assoit ensemble et on analyse : voilà les recommandations qui ont été faites et maintenant ?

Et on essaie de voir la partie contextuelle dont vous avez parlée, on analyse tout cela, est-ce qu'il y a plus de bénéfices, parce que c'est une analyse de coûts et de bénéfices. Ensuite la priorisation que l'on va faire, comment on va faire les choses. Vous avez raison.

Mais le conseil a un droit fiduciaire, d'analyser, de donner des fondements, de défendre son point de vue. Je crois qu'on est tous d'accord.

Ce que nous n'avons pas pour le moment, c'est un processus, parce qu'on n'a jamais eu. Je pense que c'est notre responsabilité d'élaborer ce processus. Je ne dis pas seulement nous. Et j'espère qu'une partie de l'étude que nous allons faire, parce que ça signifie améliorer l'efficacité de notre modèle. C'est comme ça que je vois les choses.

Donc nous devrions trouver une manière de résoudre ce problème, parce que sinon, ce problème va s'accroître à mesure qu'on va avancer.

Donc, de fait, ce n'est pas une mauvaise chose que ce qui ait eu lieu soit la révision de la CCT. Ça a donné lieu à cette conversation, et ça peut nous aider à aborder ce problème de manière beaucoup plus positive.

MAUREEN HILYARD: Merci beaucoup.

CHERINE CHALABY: Je voudrais m'assurer que vous avez bien compris. Vous avez dit qu'on n'était pas d'accord au niveau des coûts, non, ce n'est pas ça.

ALAN GREENBERG: J'ai entendu que vous disiez que la question des coûts n'a pas d'importance.

CHERINE CHALABY: Est-ce que j'ai dit cela ? Ça m'étonne. Je voulais parler du temps.

ALAN GREENBERG: Vous avez dit que les coûts n'avaient pas d'importance dans la prise de décision.

CHERINE CHALABY: J'ai peut-être dit cela sans m'en rendre compte.

Le problème était: pourquoi est-ce que l'on produit une recommandation, en particulier lorsqu'on est au milieu d'un travail. Ce n'est pas possible, à moins qu'on trouve la manière de financer les choses. C'est mon opinion.

Lorsque vous avez présenté la question du RDS, est-ce que vous avez aux questions lorsqu'on a pensé à la révision des CCT ? On ne pense pas aux coûts non plus. Voilà, c'est ce que je veux dire. D'abord il faut laisser les esprits travailler tranquilles. Les personnes responsables de la révision doivent travailler tranquilles et ensuite on va faire une analyse des coûts et des bénéfices. C'est ce que je voulais dire.

Pardon ?

MAUREEN HILYARD: Merci Cherine. Vous êtes là depuis plus d'une demi-heure.

CHERINE CHALABY: C'est un point très important, c'est une question très importante. Nous devons résoudre cette question. C'est bien, on a le droit de faire des erreurs, on a le droit à l'erreur. En tant que conseil d'administration, nous avons le droit à l'erreur. Ce qui n'est pas correct c'est de faire des erreurs et d'essayer de défendre ces

erreurs. Non, on fait des erreurs, on essaye d'améliorer les choses et d'apprendre avec, suite à nos erreurs.

MAUREEN HILYARD: Je m'excuse. Nous avons une équipe de communication qui nous attend. Et Goran, est-ce que vous avez quelque chose que vous voudriez ici dire, est-ce que vous avez quelque chose d'urgent à dire ?

GORAN MARBY: Je me souviens de la dernière fois que j'ai ressenti cette pression, c'était lorsqu'une jeune fille m'a demandé si je voulais danser avec elle, et je lui ai dit non.

Bien, en tout cas, ce que je voulais dire ici c'est que, j'ai dit cela à Maureen à plusieurs reprises, je voudrais savoir, du point de vue du conseil d'administration et du point de vue de tout le monde.

Ce qui se passe actuellement dans l'écosystème est quelque chose de tout à fait positif. Et je dirais que – et je l'ai déjà dit – le respect de ce qui se passe dans cette partie de l'écosystème d'ICANN augmente. Vous participez au travail de politique, vous participez aux discussions, vous recevez le PDG. Et, le fait d'inclure de nouvelles personnes aussi, les gens qui veulent participer.

Je pense que la première fois que je vous ai rencontré, aux États-Unis, Alan m'a posé une question et m'a demandé ce que je pensais de vous tous. Et je lui ai dit que pour moi vous représentiez le modèle multipartite qui représente les utilisateurs.

Je sais qu'il y a beaucoup de gens qui me disent : vous êtes là, c'est votre rôle, et la façon dont vous faites les choses est importante.

Je voudrais aussi vous demander, vous le savez on parle de manière transparente, de travailler avec les gouvernements pour prévenir que quelque chose qui appartient à la communauté d'ICANN soit exclu, de façon à ce que ICANN puisse continuer à gérer ce problème selon un modèle multipartite. Parce que je pense que c'est très bien pour résoudre les problèmes ce système. Donc comment faire cela pour éviter un NetMundial par exemple, essayer d'éviter d'être politique.

Je pense qu'on a eu une réunion à ce propos, comment est-ce que l'on peut obtenir ces informations. Parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens à l'intérieur d'ICANN Org qui, comme vous, dans votre structure, sont aussi importants pour nous parler de différentes choses qui peuvent affecter la capacité d'ICANN de prendre des décisions, ou qui peuvent détruire l'internet.

Nous allons compter sur vous et sur votre structure pour nous fournir ces informations. Parce que vous savez dans vos pays certaines choses que nous ne savons pas.

Donc cette notion pour nous est importante. Et je pense que nous devons trouver une manière de mieux travailler avec vous tous. J'appelle cela la base finalement. Vous êtes la base, ceux qui s'occupent de la sensibilisation, ce travail que vous faites est important.

J'aimerais être sûr que vous travaillez avec le GAC, pour moi constater cela est important parce que ICANN a le GAC, qui est quelque chose d'unique. C'est la seule organisation internationale qui a 170 pays et représentants de pays qui viennent participer à ces réunions. Donc les gouvernements participent. Nous n'avons pas besoin d'aller les voir, ils viennent nous voir. Donc c'est important. Et vous êtes aussi importants dans ce sens.

Donc je vous remercie d'exister. Voilà. Et je vous salue et je suis heureux de voir qu'il y a certains désaccords, je pense que c'est positif. Et Alan, je pense, va exprimer son désaccord avec moi.

ALAN GREENBERG:

Je l'ai dit déjà hier, donc c'est à votre tour maintenant.

MAUREEN HILYARD: Merci beaucoup.

SEBASTIEN BACHOLLET: Vous avez besoin de quelqu'un qui ne soit pas d'accord avec vous, et ce n'est peut-être pas Alan, mais moi.

Je ne sais pas comment vous avez fait, mais les trois phrases, les trois idées que vous avez présentées ici, sont trois phrases avec lesquelles je ne suis pas d'accord.

D'abord - je m'excuse hein - j'ai abordé la question des financements, pas pour dire que ce n'était pas important, mais parce que je veux qu'on arrête de nous dire que c'est le premier point pour prendre une décision, la première motivation de nos décisions.

Ensuite, je n'aime pas qu'on arrête une discussion en disant : on en parlera à l'extérieur. À l'extérieur ça veut dire à l'extérieur du modèle. C'est une discussion en face à face, et ça veut dire que nous ne participons pas à cette discussion. Donc c'est ce genre de choses que nous devons éviter, parce que nous devons résoudre les choses collectives, et savoir ce que nous voulons dire de manière collective.

Ensuite, NETmundial a été la réunion la plus importante de la gouvernance de l'internet de ces dernières années. Heureusement ICANN a financé, a mis de l'argent pour organiser

cette réunion. Et si vous pensez différemment, je pense que c'est une discussion que nous devons avoir ici, parce que le résultat de cette réunion a été très utile pour ICANN et pour la transition des fonctions IANA.

Par conséquent, si vous pensez que nous avons perdu de l'argent en finançant cette réunion de NETmundial, je pense que ce n'est pas juste pour [Fadhy] et ce n'est pas juste pour nous tous.

Et dernier point, je voudrais suggérer que vous modifiez votre phrase finale et que vous nous disiez : nous pourrions utiliser votre organisation, vos membres et non pas le contraire. C'est nous qui voulons vous utiliser et non pas vous qui voulez nous utiliser.

GORAN MARBY:

Je peux avoir ma propre opinion concernant NETmundial.

En tout cas, je peux vous dire que notre intention ici – c'est pour ça que nous avons une charte, que nous regardons votre contribution – parce que ce que nous voulons faire, c'est participer à cette conversation. Et ce que nous essayons de faire aussi c'est d'être transparent, de travailler de manière transparente et que cette discussion ait lieu avec la communauté et nous. Parce que je ne vous demande pas de me donner le mandat, le droit d'avoir des visions politiques. Je n'en ai pas ici,

je ne peux pas les exprimer. Ce que nous voulons, c'est éviter des législations qui entraînent une déconnexion de l'internet.

Et je vais vous dire quelque chose, de manière transparente. Je ne sais pas si vous avez entendu les membres de la commission européenne qui ont dit qu'il y aurait des discussions officielles et non officielles. Et je dis que nous ne faisons pas de discussions non officielles. Tout ce que nous faisons avec tous les gouvernements doit être transparent et ouvert. Même si ce n'est pas bon pour notre organisation.

Donc ce que nous essayons de faire c'est de faire quelque chose de manière ouverte. Nous travaillons avec les gouvernements, il y a des preuves. Vous pouvez regarder le rapport du PDG, entre chaque réunion d'ICANN. Nous parlons de toutes les choses que nous faisons avec les gouvernements. Mais je veux qu'il y ait un meilleur dialogue.

Peut-être que ce n'est pas la bonne suggestion ici, c'est pour ça que je vous ai demandé de me proposer de faire des suggestions ici.

De toute façon, je dois être un peu en désaccord avec vous. Mais c'est ça ICANN, nous sommes en désaccord, nous trouvons des solutions et nous avançons. Si on n'accepte pas que tout le monde ait ses idées, si nous ne parlons pas de ces idées, si nous avons peur de la discussion et du débat, à ce moment-là nous ne

faisons pas bien notre travail. Nous avons le droit d'avoir nos opinions, de les partager, selon certaines normes.

Et je suis ravi de travailler avec vous, parce que vous me donnez toujours un peu la notion de ce que je dois faire pour améliorer mon travail.

Et maintenant, je dois partir. Et à plus tard.

MAUREEN HILYARD: Je m'excuse, nous sommes très en retard.

HUMBERTO: Je m'excuse, je n'ai pas pris la parole. C'est la première fois que je vais parler dans cette réunion. Je vais être très bref.

Nous avons un problème avec les per diem. Dans les pays latino-américains, certaines personnes ne peuvent pas recevoir de virement de fonds en dollars, parce qu'il y a un problème. Parfois il y a des retards de 6 mois, ou d'autres fois il y a un taux d'intérêt ou un taux d'impôt fiscal très élevé.

Donc je voudrais profiter de la présence ici de Goran et de [Xavier Calves], dites à votre département des finances de régler ce problème.

GORAN MARBY:

D'accord. Je pense que nous avons un risque concernant la sécurité des personnes que nous faisons venir, nous essayons d'éviter cela au niveau des financements. Mais il y a une question qui fait que nous ne pouvons pas... Il y a une question d'inflation je sais en Argentine...

En tout cas, ce que nous essayons de faire maintenant, parce que c'est la dernière réunion pour laquelle nous allons travailler de cette façon, il y a un principe sur lequel nous devons nous mettre d'accord, et c'est transporter des fonds. Par exemple en Inde ça a été le cas. Et après...

Je vais vous dire quelque chose, c'est pour une question de sécurité, si mon équipe s'est engagée en Inde, en Inde on a dû avoir l'argent en liquide pour les personnes qui travaillaient à ICANN. On avait vraiment peur que cet argent disparaisse.

Donc avant la prochaine réunion, nous allons essayer de voir comment nous pouvons organiser les choses. Nous ne voulons pas transporter de l'argent liquide pour une question de sécurité, mais nous savons qu'il y a des personnes qui vivent dans des pays où il y a un problème physique si on leur donne des dollars.

Donc nous sommes en train de voir quelle est la solution. Ici nous avons fait une combinaison des deux choses. ICANN veut que tout le monde participe. Nous avons créé un programme pour nous

assurer que les personnes des régions mal desservies pourront venir ici. Et nous voulons continuer.

Bien est-ce que je peux partir ? Maureen, est-ce que vous me libérez ?

[Non traduit]

Maureen, je vais partir. Merci.

[Applaudissements]

NON IDENTIFIE: [Non traduit]

MAUREEN HILYARD: Nous avons invité les membres d’une équipe à effectuer une présentation sur la stratégie de communication At-Large, mais c’était très difficile de trouver le temps alors que nous avons ces invités de marque. Nous avons eu une longue discussion, mais on aimerait vous rencontrer. Veuillez s’il vous plait simplement vous présenter et nous dire qui vous êtes. Nous serions très heureux de faire connaissance avec vous, à cette occasion.

SEUN: Excusez-moi, quand est-ce que l’on va parler d’ATLAS 3 ?

NON IDENTIFIE : Demain.

SEUN : D'accord.

CARLOS REYES: Bonjour, je m'appelle Carlos Reyes, je suis membre de l'équipe politique. Un de mes rôles c'est d'effectuer des liaisons avec mes collègues communications.

Aujourd'hui, nous avons Sally Newell-Cohen, qui avait commencé juste avant Barcelone, donc c'est la deuxième que cette personne est présente. Et nous avons Liana Teo qui est liaison avec le département politique.

Je suis très heureux de vous donner la parole mais je sais qu'on n'a pas beaucoup de temps cet après-midi. Ce que nous allons faire, c'est de travailler avec la sous-commission sensibilisation et engagement pour la communauté At-Large.

Donc Maureen, je vous redonne la parole.

MAUREEN HILYARD: Oui, je sais que nous avons une réunion à la sensibilisation et l'engagement, dans quelques semaines. Peut-être que vous pourrez vous joindre à nous. Et je suis désolée de ne pas avoir pu vous donner un plus long temps de parole.

NON IDENTIFIE: Le 20 avril.

MAUREEN HILYARD: Le 20 avril nous nous réunirons. Mais si vous avez la possibilité de vous présenter...

SALLY NEWELL-COHEN: Nous aimerions passer lors de la prochaine séance du temps avec vous pour mieux comprendre de quoi vous avez besoin au niveau de la communication. Il y a un volume de contenu, il y a la teneur du contenu, et vous avez donc un message qui est diffusé.

Donc nous allons vous demander plus de retour sur ce dont vous avez besoin et des outils dont vous avez besoin.

Entre l’équipe politique et l’équipe communication, nous allons vous développer une boîte à outils, avec des formations, lignes de conduite pour développer le matériel, et à quoi ressemblera ce matériel.

MAUREEN HILYARD: Oui, je sais qu’il y a un développement de plan stratégique qui a été fait au niveau de la sensibilisation et de l’engagement. Et donc ce serait bien d’incorporer tout cela au niveau stratégique. Cela, me semble-t-il fait tout à fait sens.

JOHN LAPRISE: Donc, moi je suis à la tête du groupe de travail réseaux sociaux. On a besoin d’une stratégie de communication avec des membres du personnel de l’ICANN pour travailler à nos calendriers.

Et en effet, on va travailler ensemble.

JOANNA KULESZA: Moi je travaille au groupe de renforcement des capacités qui prépare notamment la réunion d’ATLAS III. Moi j’ai une question sur les droits d’auteur. Nous avons diverses ressources informatives et ainsi de suite. Elles sont nombreuses, elles devraient être disponibles pour renforcer les capacités dans le cadre d’ATLAS III.

Est-ce qu’il y a un problème de droits d’auteur ? Est-ce qu’on peut utiliser ce que vous avez déjà ? Est-ce qu’il y a des attributions de droits d’auteur, d’autorisation ? Est-ce que c’est prêt ce matériel d’une manière tout à fait pratique ?

Nous voudrions nous mettre au travail le plus rapidement possible.

SALLY NEWELL-COHEN: Nous avons déjà de la documentation. Si vous les modifiez, envoyez-nous une demande, parce que nous risquons d'avoir des problèmes en effet de droits d'auteur.

NON IDENTIFIE: Daniel, Sergio, et on conclut.

LEON SANCHEZ: Je crois que nous devrions encourager notre équipe communication à utiliser [Créative Inaudible], une licence [Créative Inaudible].

DANIEL NANGHAKA: Daniel au micro, je parle en tant que responsable de la sensibilisation et de l'engagement de ce groupe.

Et bien, il faut que l'on se comprenne bien, qu'on parle la même langue, et je suis très heureux de voir une équipe parce qu'il y a beaucoup de travail qui est effectué. Et c'est quelque chose qui est de plus en plus visible.

Donc on n'a pas de stratégie de communication, et je crois qu'il faut que l'on fasse plus pour la communication et l'engagement. Et dans cette réunion conjointe, nous avons Glenn et Dave qui ont un blog, qui ont lancé un blog. Ils ont une démonstration qu'ils ont présentée. Et on a besoin d'un retour dessus. On a besoin d'un

travail sur le contenu. Et avec le groupe de travail réseaux sociaux, on doit avoir des indicateurs de performance également. Par exemple pour les campagnes Twitter.

Et je crois que tout cela va nous permettre de mieux travailler avec la communauté.

Est-ce que je peux avoir une minute ?

SERGIO SALINAS PORTO: Je vais m'exprimer en espagnol. Oui Sally merci de venir nous rendre visite. Je suis à la tête de LACRALO, je m'appelle Sergio Salinas Porto.

Et nous avons certains problèmes au niveau de notre liste de diffusion, au niveau de la traduction.

Comme vous le savez, nous avons beaucoup de langues, nous travaillons en anglais et en espagnol, et il n'y a pas de traduction. Et parfois on a du mal à communiquer avec les Caraïbes. Et cela pose des problèmes de communication.

Donc j'aimerais savoir si vous avez une stratégie pour résoudre ce problème, et si nous pouvons travailler à des communications plus fluides.

SALLY NEWELL-COHEN: Oui, je crois que c'est un problème technique que nous essayons de résoudre. Et peut-être que vous avez plus de problèmes ?

HEIDI ULLRICH: Nous travaillons avec l'équipe d'ingénieurs informatique, donc c'est un autre département.

CARLOS REYES: Merci à toutes et à tous. Ce qui nous sera très utile, c'est que vous travailliez avec la sous-commission sensibilisation et engagement. Et nous communiquerons de cette manière à l'avenir. Merci beaucoup, merci.

MAUREEN HILYARD: Donc désolée en effet de ne pas avoir pu vous permettre de prendre plus longtemps la parole et d'effectuer vos présentations.

Donc nous allons prendre 5 minutes, 5 minutes de pause avant de parler de politique. Et voilà, on se retrouve dans 5 minutes.

Et on va également permettre aux interprètes de se reposer ainsi.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]